

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	22.03.2023	Folio n°
	Délibération	2023-43	
	Nature	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Syndicat Mixte  
**Normand'Innov**

**Siège Social**

Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 08 DU 22.03.2023**  
4 questions numérotées 2023-42 à 2023-45

**DELIBERATION**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN – Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires** : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants** : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléante présente	Questions
Jacques FORTIS	Béatrice GUYOT	Ensemble de la séance

**Procurations** :

Mandant	Mandataire	Questions
Jérôme NURY	Catherine MEUNIER	Ensemble de la séance

**Excusé** : /

**Absents** : Julie BARENTON-GUILLAS et Alain LANGE

EFFECTIF
En exercice : 10
Quorum : 6

Questions	Présents	Votants
2023-42 à 2023-45	7	8

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
16.03.2023	10 H 10	Lori HELLOCO	12 H 15	24.03.2023	24.03.2023

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	08	22.03.2023	N° d'ordre	N° délibération
				2	2023-43

<b>OBJET</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>
--------------	-----------------------------

YZ/AA/EA

Chers Collègues,

L'année 2023 constitue le point de départ des travaux de la nouvelle concession d'aménagement dont le terme sur 20 ans est prévu le 31 décembre 2041.

Le budget Primitif 2023 intégrera donc les principales opérations suivantes :

- Ligne budgétaire intégrant le solde de la participation du Syndicat Mixte à la SHEMA pour l'aménagement de la ZAC.
- Pour mémoire, la répartition des charges en fonctionnement a été revue suite à la demande du Conseil Département de l'Orne de ne pas prendre en charges les dépenses liées à la gestion et à l'entretien des espaces publics. La participation pour l'acquisition du nouveau foncier et la réalisation des futurs travaux d'aménagement est maintenue.
- Une ligne taxe foncière pour la plateforme collaborative (CED2) a également été ajoutée, celle-ci étant compensée par la recette perçue auprès de la CCI délégataire de la DSP recette car la CCI nous rembourse.
- Figure également l'emprunt contracté par le Syndicat Mixte pour financer la nouvelle avance à la SHEMA.
- Une ligne budgétaire permettra d'accompagner l'amorçage de la conciergerie.

Le Budget primitif 2023 s'établit donc en dépenses et en recettes à :

## **Section de fonctionnement**

### **Dépenses**

Le budget 2023 est estimé à **1.733.228,04 €**. Il comprend :

- Le virement en section d'investissement : 1.433.057,04 €
- Le groupement de commandes (marché espaces verts) en baisse par rapport à 2022
- Le remboursement des intérêts liés au rachat de l'usufruit
- Le remboursement des intérêts liés au nouvel emprunt consenti à la SHEMA
- Le paiement de la taxe foncière de la plateforme collaborative totalement financé dans le cadre de la DSP avec la CCI

<b>SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV</b>	Date	22.03.2023	Folio n°
	Délibération	2023-43	
	Nature	7.1	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE</b>			

### Recettes

La section recettes intègre :

- Le remboursement de la taxe foncière liée à la plateforme collaborative par la CCI
- La redevance relative à la plateforme collaborative : 274.000 €
- Les contributions des membres du Syndicat Mixte tenant compte des éléments :
  - **55.000,00 €** pour la Région
  - **16.005,95 €** pour le Département
  - **50.000,00 €** pour Flers Agglo
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **1.255.458,09 €**.

<b>Section d'investissement</b>
---------------------------------

### Dépenses

Le budget 2023 est estimé à **5.947.731,81 €**. Il comprend :

- Les remboursements du Capital liés aux 2 emprunts (plateforme collaborative 192 K€ + avance SHEMA : 191 K€)
- Les dépenses d'investissements liées aux équipements
- Le solde de la participation du Syndicat Mixte à la concession de **3 M€** pour l'aménagement de la ZAC (reste à verser par Région : 960 K€, FA et CD61 : 740 K€ chacun)

### Recettes

La section recettes intègre :

- Le remboursement annuel par la SHEMA du nouvel emprunt : 190.000 €
- Le solde des contributions des membres du Syndicat Mixte :
  - **960.000 € pour la Région** : Pour mémoire, au total 4.920.000 € votés (délibération Région du 29.11.2021) dont 2.420.000 € déjà versés, 2022 : 1.540.000 €, 2023 : 960.000 €)
  - **740.000 € pour le Département** : 2 x 740.000 € au titre de 2021 et 2022, et 740.000 € en 2023
  - **740.000 € pour Flers Agglo** : 2 x 740.000 € au titre de 2021 et 2022, et 740.000 € en 2023
- La reprise du résultat de l'exercice n-1 pour **1.884.674,77 €**.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 – APPROUVER** le projet de budget primitif 2023 du Syndicat Mixte Normand'Innov.
- 2 – ADOPTER** les contributions des Collectivités conformément aux montants indiqués à la section de fonctionnement et à la section d'investissement du budget 2023.
- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à émettre en 2023 les titres de recettes relatifs aux contributions des Collectivités adhérentes.

*ADOpte A L'UNANIMITE.*

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20230322-2023-43-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 24/03/2023